

LEXBASE



Titre

Lexbase

Éditeur(s)

Lexbase

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

variable

Source du droit

Jurisprudence
Législation
Doctrines

Domaines du droit

Santé publique-Droit médical-Médecine vétérinaire
Droit européen
Droit de l'environnement
Droit civil et organisation judiciaire
Droit commercial - Droit des affaires
Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier
Droits spécialisés
Droit privé
Droit international et européen
Droit économique
Droit constitutionnel
Droit administratif
Droit public

Contenu

Lexbase est une base de données proposant l'accès à des sources juridiques variées :

- Base très importante de jurisprudence : 4,5 Millions de décisions
- L'ensemble des arrêts des cours suprêmes et des juridictions d'appel
- Une base exclusive de plus de 500 000 décisions de première instance (TGI, TC, TA, CPH)
- Toutes les sources réglementaires et des conventions collectives
- Une sélection de décisions étrangères
- 8 revues doctrinales
- 34 bases encyclopédiques couvrant la quasi-totalité des contentieux gérés par la profession
- Des outils pratiques clé en main : modèles, infographies, radio en ligne sur l'actualité juridique
- Des fonctionnalités intelligentes exclusives Lexbase premium : chaîne des contentieux
- versioning de la législation, moteurs de calcul indemnitaire, thématisation des fonds
- Des outils personnalisables : veille juridique quotidienne, alertes, dossiers, historique...

- Les revues juridiques :

- La revue juridique quotidienne : actualité juridique et actualité des revues juridiques, de la législation et de la presse.
- Les éditions de Lexbase Hebdo : veilles et analyses juridiques par domaine du droit (social, fiscal, privé, affaires, public, pénal, professions juridiques), compilées par les services des éditions Lexbase.
- Les bulletins d'actualités par juridiction : Semaine du Conseil Constitutionnel, de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, des Juridictions du fond.
- **La lettre juridique** : Newsletter hebdomadaire depuis 2003, composée d'un éditorial accompagné d'une sélection de références d'articles juridiques.

- Les encyclopédies : elles concernent

- le droit du travail
- la profession d'avocat
- le droit pénal
- la responsabilité civile
- le droit fiscal
- le droit des sociétés
- le droit bancaire
- le droit du divorce
- le droit de la copropriété
- le droit rural
- le droit de la protection civile...

- Les sources officielles : accès à des documents, regroupés par source

- Législation et réglementation : Journaux officiels , codes, textes à jour, avec un outil pour comparer les différentes versions des textes, des liens vers les revues et les ouvrages liés au texte de loi et un outil d'alerte sur un texte.
- Conventions collectives, accompagnées d'un calculateur d'indemnités
- Jurisprudence constitutionnelle, administrative et judiciaire

- Réponses ministérielles: Assemblée Nationale depuis 1971, Sénat depuis 1986
- Autorités Administratives Indépendantes
- Banque - Bourse - Finance
- Documentation fiscale : rescrits depuis 2005, instructions depuis 2000, conventions fiscales internationales depuis 1843, BOFIP-Impôts depuis 2012
- Sources européennes : législation (directives depuis 1963, recommandations depuis 1958, règlements depuis 1958, conventions et traité de l'Union européenne depuis 1957) et jurisprudence (CEDH, TPIUE, TFPUE, CJUE)
- Formulaire (Baux commerciaux, droit du travail, droit des sociétés, procédure civile, procédure pénale, voies d'exécution)
- Infographies (Avocat, droit de la famille, des responsabilités, droit des sociétés, droit des sûretés, fiscal, immobilier, social, informatique et libertés, marchés publics, procédure, voies d'exécution)
- LegalDesign pour mettre en images des décisions importantes de jurisprudence.
- Une radio en ligne avec des podcasts et émissions d'actualités juridiques

A noter :

La base de jurisprudence est particulièrement riche en décisions récentes et comprend la base Jurica (exhaustivité des décisions des cours d'appel à partir de 2007).

Clefs d'utilisation

Lexbase est à la fois un outil de consultation et de recherche de documents ou informations juridiques.

La page d'accueil se présente en 3 parties :

Un bandeau qui permet d'accéder à certains contenus (Lexradio, fiches de LegalDesign) et des outils de personnalisation (agenda social et fiscal personnalisé, intégration de décisions, alertes, calculateur d'indemnités).

La partie centrale propose une recherche directe rapide dans toute la base ainsi que l'accès à la recherche avancée, ou une sélection rapide par source de droit (décisions, revues, textes juridiques, infographies, encyclopédies). Ce bandeau central est personnalisable grâce à une fonction de favoris. La recherche se fait ensuite par navigation dans l'arborescence des sources disponibles suivant l'abonnement choisi. La liste de résultats peut être affinée par des filtres sur la gauche de l'écran.

Le bas de l'écran propose l'actualité juridique issue des publications Lexbase.

La page de lecture des documents est divisée en 3 parties :

-Le document visualisé est au centre de l'écran

-à gauche, sont proposés des documents liés à la décision consultée pour la jurisprudence afin permettre des rebonds sur des décisions similaires et de la doctrine ainsi que le contentieux.

-à droite, le plan du document dans lequel il est possible de naviguer.

-On retrouve en haut un fil d'Ariane pour se repérer dans la recherche.

Notes

Fiche documentaire réalisée par Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas) - Mise à jour par Claire Canto (Université de Lorraine)

Liens

<http://www.lexbase.fr/>

Date de création

02-04-2008

Date de mise à jour

21-10-2020

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).